

Composante :	UFR Simone Veil Santé
Adopté par le conseil de composante le :	19/05/2022
Adopté par la CFVU en date du :	14/06/2022

Régime d'inscription :	<input checked="" type="checkbox"/> Formation initiale <input type="checkbox"/> Formation initiale en apprentissage <input type="checkbox"/> Formation continue <input type="checkbox"/> Formation continue en contrat de professionnalisation
------------------------	---

ACCREDITATION 2020 - 2024  
**MAQUETTE ET MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES**  
 Formation en BCC PHASE PRELIMINAIRE  
 Année universitaire 2022/2023

3ème année  
**Intitulé de la mention : Diplôme de Formation Générale en Sciences Maieutiques**  
**Intitulé du parcours type (si existant) :**



[Dispositions particulières](#)

**Assiduité**

L'assiduité aux séances de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) et à certains cours est obligatoire, toute absence doit être justifiée auprès de l'équipe pédagogique dans un délai de 5 jours ouvrés. En cas de retard supérieur à 10mn, l'enseignant peut refuser l'accès à l'étudiant.

En cas d'absence injustifiée à un enseignement obligatoire, l'étudiant(e) est déclaré(e) défaillant(e) à l'UE en 1ère session.

En cas d'absences justifiées répétées dans une même UE, l'étudiant (e) peut être déclaré (e) défaillant à l'UE concernée en 1ère session

**Présence aux épreuves**

La justification d'absence à une épreuve doit être fournie dans un délai de 5 jours ouvrés.

Pour les épreuves sur convocation:

En cas d'absence injustifiée à une épreuve, l'étudiant(e) est déclaré(e) défaillant(e) à l'UE en 1ère session.

En cas d'absence justifiée à une épreuve, la mention ABJ est portée. Le calcul de la moyenne sera effectué comme si l'étudiant avait obtenu la note de zéro.

Tout TD ou TP peut commencer par une épreuve sans convocation comptant dans le contrôle continu. Pour ces épreuves:

En cas d'absence injustifiée à une épreuve, la mention ABI est portée et la note de zéro est utilisée dans le calcul de la moyenne.

En cas d'absence justifiée à une épreuve, le calcul de la moyenne se fera sans cette épreuve

En cas d'absences injustifiées répétées, un(e) étudiant(e) absent(e) à plus de 40% des épreuves de contrôle continu de l'UE concernée est déclaré(e) défaillant(e) à l'UE en 1ère session.

**Règles de compensation**

Il n'existe pas de compensation entre les 2 semestres. Il n'existe pas de compensation entre les BCC.

Les UE d'un même BCC ne se compensent pas entre elles à l'exception de :

BCC Santé Société Humanité: la compensation entre les UE est possible à condition d'obtenir une note minimale de 8/20 à chaque élément.

**Première session et seconde chance:**

En cas de non validation d'un ou plusieurs BCC, l'étudiant (e) est automatiquement convoqué(e) aux épreuves de seconde chance de toutes les UE non acquises du ou des BCC non acquis.

Sur cette base, l'étudiant(e) peut définir la liste des secondes chances où il(elle) ne se présente pas. La note de première session est alors conservée. L'étudiant(e) dispose d'un délai de 5 jours ouvrés après la publication des résultats de la première session pour effectuer cette démarche. Passé ce délai, l'étudiant(e) doit se présenter à toutes les épreuves où il ou elle est convoquée.

**UE Apprentissages Cliniques**

Les UE Apprentissages Cliniques de S5 et S6 sont constitués des ECUE stages et traces d'apprentissage. Chaque ECUE ne porte pas d'ECTS et n'est pas capitalisable.

La validation des stages est prononcée au vu du carnet de stage par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme ou son représentant, sur avis du responsable de stage.

L'ECUE stages est validé si les conditions suivantes sont réunies:

Avis favorable de chaque responsable de stage (1 rapport par période de stage), validation de l'acquisition des objectifs institutionnels (carnet de stage et carnet d'enseignement clinique) et de chaque trace d'apprentissage.

1 semaine de stage équivaut à 35h

Toute absence en stage doit être récupérée. Les stages non effectués seront à rattraper en totalité. En cas de stage effectué partiellement, le jury de délibération entérine les modalités de rattrapage en seconde chance.

Les stages non effectués seront à rattraper en totalité.

Au maximum 6 semaines de stage peuvent être rattrapées durant l'été.

Un stage de 2 semaines non validé sera à rattraper en totalité.

Un stage de 4 semaines non validé sera à rattraper par 3 semaines de stage.

**BCC d'ouverture**

Les étudiants non admis dans l'année supérieure ont la possibilité de passer par anticipation les UE optionnelles proposées en 1ère année de DFASMa.

Possibilité pour les étudiants admis en 1ère année de DFASMa, d'effectuer un stage d'une durée minimum de 105 heures soit 3 ECTS, pendant l'été. En cas d'avis favorable, sur demande de l'étudiant et avec l'accord du directeur de la structure ou de son représentant, ce stage peut être valorisé au 1er ou au 2ème semestre comme UE optionnelle "projet étudiant" et validé par les jurys de 1ère année de DFASMa.

La validation des UE optionnelles est soumise à un présentiel obligatoire : toute absence justifiée correspondant à plus de 20% du volume horaire de l'UE peut invalider l'UE optionnelle à la 1ère session. Toute absence injustifiée invalide d'emblée l'UE optionnelle à la 1ère session.

L'UE optionnelle Théorie et pratique des activités physiques et sportives est soumise au règlement intérieur du Service Commun des Activités Physiques et Sportives de l'année en cours (SCAPS).

**FGSU**

L'étudiant doit obligatoirement suivre l'enseignement FGSU afin d'acquies l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence avant l'obtention du Diplôme d'État de sage-femme

**Service sanitaire**

L'UE service sanitaire - formation est insérée au 2ème semestre et valide 2 ECTS. Les enseignements sont dématérialisés et communs aux filières santé de l'UFR Simone Veil Santé (Médecine, Maieutique, IFSI, IFMK).



code	Bloc annualisé (A) ou semestrialisé (S)	intitulé	intitulé en anglais	Obligatoire /optionnel	Nom responsable	cocher si responsables extérieurs de l'UVSQ	Volumes horaires					ECTS = coefficient	Modalités de contrôle des connaissances et compétences												
							Présentiel				Nbre d'heures		Total horaire	1ère session				2nde chance							
							CM	TD	TP	Total présentiel				Type de contrôle		Type de contrôle									
											%		Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve						
	S6	BCC ANTE-NATAL PER NATAL POST NATAL							515		515	21													
LSMOB610 LEMOB610	S6	UE Obstetrique- Maieutique	Maieutical obstetrics	Obligatoire	I. Roelens O. Houziaux				50	14		64		64	6	100%	Ecrit Oral Travail personnel				100%	Ecrit			
LSMOB620 LEMOB620	S6	UE Puériculture/Néonatalogie /Pédiatrie	Childcare Neonatology Pédiatrics	Obligatoire	I. Roelens O. Houziaux				24	7		31		31	3	100%	Ecrit Oral Travail personnel				100%	Ecrit			
LSMCL610 LEMCL610	S6	UE Apprentissages Cliniques	Clinical learning	Obligatoire	AL. Habelski O. Houziaux										12										
	S6	Stages	Internships										420		420										
	S6	Traces d'apprentissage	Traces of Learning																						
	S6	BCC TRANSVERSE										24													
LEMOB640	S6	UE Service Sanitaire	Health Service- training	Obligatoire	I. Roelens O. Houziaux								24	24	2	100%	Ecrit					100%	Ecrit		
	S6	BCC GYNECOLOGIE										48		48											
LSMOB630 LEMOB630	S6	UE Gynécologie	Gynecology	Obligatoire	I. Roelens O. Houziaux				40	8		48		48	4	100%	Ecrit Oral Travail personnel					100%	Ecrit		
		BCC d'ouverture		1 option à choisir								8 à 30		14-30	3										
UVSQ																									
TAPLSE5	S6	UE Théorie et pratique des activités physiques et sportives	Theory and practice of physical and sports activities	Optionnel	P Nieto					18		18		18	3	100%	Pratique Ecrit					100%	Pratique Ecrit		
LSMLI560	S6	UE Master Biologie	Master Biology	Optionnel	A Rincheval S Vinit				20		10	30		30	3	50%	Ecrit	50%	Ecrit			100%	Ecrit		
TEVA	S6	UE Engagement et vie associative	Commitment and community life	optionnel	F. Misguich				8			8	6	14	3	70%	Oral + Rapport d'activité	30	QCM + CROQ			100	QCM + CROQ		
LSMLI530 LEMLI530	S6	UE Libre autre composante ou projet de l'etudiant	Free other component or student-s personnel project	Optionnel	I. Roelens AL. Habelski O. Houziaux							24		24	3										
PARTS1S2	S6	Culture – Pratiques artistiques (Options : théâtre, arts plastiques, photographie, média- radio)			Béatrice GUENA (théâtre) Marion EXPERT (arts plastiques) Yann DATESSSEN (photo) Nouraddine AGNE (média-radio)										3		100 (théâtre et photo) 50 (arts plastiques et média-radio)	participation orale+devoirs maison+QCM (média-radio)	100 (photo) 50 (arts plastiques et média-radio)	dessin (arts plastiques) papier radiophonique (média-radio)		50 (média-radio)	examen final spécifique (média-radio)	50 (média-radio)	production (média- radio)
Département de Maieutique																									
LSMLI611	S6	UE Santé et environnement	Health and environment	Optionnel	I. Roelens					24		24		24	3	100%	Travail personnel					100%	Travail Personnel		
LSMLI612	S6	UE Préparation à la naissance	Birth preparation	Optionnel	I. Roelens					24		24		24	3	100%	Travail personnel					100%	Travail Personnel		
LSMLI613	S6	UE Anglais	English	Optionnel	I. Roelens					24		24		24	3	1	Ecrit Oral Travail personnel					100%	Ecrit Oral Travail personnel		
<b>Total heures maquettes</b>							<b>300</b>	<b>335,5</b>	<b>365,5</b>	<b>1497,5</b>	<b>42</b>	<b>1539,5</b>	<b>105</b>												
<b>Total heures étudiant</b>												<b>Mini: 1179,5</b> <b>Maxi: 1211,5</b>	<b>60</b>												